

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mercredi 13 septembre 2023, à 19 h, au Club d'âge d'or de Memramcook (Berceau).

Présences :	Maxime O. Bourgeois	- Maire
	Normand Dupuis	- Conseiller/Maire suppléant
	Marc Boudreau	- Conseiller
	Brian Cormier	- Conseiller
	Mariane Cullen	- Conseillère
	Carole Duguay	- Conseillère
	Yanic Vautour	- Conseiller
	Gilles Belleau	- Directeur général
	Monique Bourque	- Greffière
	Caroline LeBlanc	- Directrice des finances
	Daniel Chiasson	- Directeur de l'ingénierie et des infrastructures municipales
	Maryse LeBlanc	- Directrice de la vie communautaire
	Philippe Vachon	- Gérant du terrain de golf et de l'aréna

Absence : Aucune

1. **Appel à l'ordre**

Le maire, Maxime O. Bourgeois, appelle la réunion à l'ordre à 19 h 10.

2. **Reconnaissance du territoire traditionnel non cédé**

Le maire fait la reconnaissance du territoire traditionnel non cédé.

3. **Constataion du quorum par la greffière**

La greffière constate le quorum.

4. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.

5. **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Marc Boudreau

Appuyé de Mariane Cullen

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées, soit d'ajouter le point 14. a) *Événement - See Me*. **Adoptée à l'unanimité.**

P23 – 09 – 097

- P23 – 09 – 098 6. **Soumissions reçues – travaux de réfection – chemin Royal**
Proposé par Brian Cormier
Appuyé de Carole Duguay
Que le conseil accepte d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection du chemin Royal avec les modifications proposées au soumissionnaire le plus bas qui rencontre les exigences, soit à MacDonald Paving and Construction, au montant négocié avec les ingénieurs qui cadre dans le budget alloué. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 09 – 099 7. **Union des municipalités du N.-B. – conférence annuelle et assemblée générale annuelle – participant(e)s**
Proposé par Mariane Cullen
Appuyé de Carole Duguay
Que le conseil accepte que le maire et le maire suppléant participent à la conférence annuelle et à l'assemblée générale annuelle de l'Union des municipalités du N.-B. qui aura lieu du 24 au 26 novembre 2023 à Fredericton. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 09 – 100 8. **Nomination – agent chargé de l'exécution des arrêtés**
Proposé par Mariane Cullen
Appuyé de Yanic Vautour
ATTENDU QUE le conseil a adopté divers arrêtés municipaux;

ET ATTENDU QUE le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés du gouvernement local et fixer leur mandat;

IL EST RÉSOLU QUE la personne suivante soit nommée en tant qu'agent chargé de l'exécution des arrêtés du gouvernement local selon l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale (Loi)* et au paragraphe 14(3) de la *Loi sur la police* et ses règlements.

Marc Charest

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la nomination ci-dessus comprenne les attributions prescrites par arrêté, la *Loi* et ses règlements et la *Loi sur la police* et ses règlements;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés du gouvernement local exécute ses fonctions selon les dossiers provenant de la direction générale municipale et les politiques municipales;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la nomination ci-dessus continue tant que la personne est à l'embauche ou est retenue par le Village de Memramcook.

Adoptée à l'unanimité.
- P23 – 09 – 101 9. **Lieux dangereux ou inesthétiques – propriété portant le NID 00878868**
Proposé par Marc Boudreau
Appuyé de Carole Duguay
Que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de nettoyage au besoin de la propriété identifiée par le NID 00878868,

située au 430, chemin Royal, soit quand l'accumulation de sacs d'ordures devient excessive et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté municipal no 48 *Un arrêté du Village de Memramcook relatif aux lieux dangereux ou inesthétiques* et à la *Loi sur la gouvernance locale*. Que le conseil autorise également le personnel municipal à entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées. **Adoptée à l'unanimité.**

- P23 – 09 – 102
10. **Lecture intégrale de l'arrêté no 55 *Un arrêté de construction du Village de Memramcook***
Proposé par Mariane Cullen
Appuyé de Normand Dupuis
Que le conseil accepte la lecture par numéro d'articles de l'arrêté no 55 *Un arrêté de construction du Village de Memramcook* selon l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 09 – 103
11. **Troisième lecture (par son titre) et adoption de l'arrêté no 55 *Un arrêté de construction du Village de Memramcook***
Proposé par Brian Cormier
Appuyé de Marc Boudreau
Que le conseil accepte la troisième lecture (par son titre) et l'adoption de l'arrêté no 55 *Un arrêté de construction du Village de Memramcook*. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 09 – 104
12. **Réunion ordinaire d'octobre – reporter à une autre date (18 octobre)**
Proposé par Yanic Vautour
Appuyé de Marc Boudreau
Que le conseil accepte de reporter la réunion ordinaire du mardi 17 octobre au mercredi 18 octobre 2023. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 09 – 105
13. **AFMNB – 34^e congrès et assemblée générale annuelle – nomination de 2 délégués votants**
Proposé par Brian Cormier
Appuyé de Normand Dupuis
Que le conseil accepte que le maire et la conseillère Mariane Cullen soient les délégués votants à l'assemblée générale annuelle de l'AFMNB qui aura lieu le 15 octobre prochain à Moncton. **Adoptée à l'unanimité.**
- P23 – 09 – 106
- Proposé par Mariane Cullen**
Appuyé de Brian Cormier
Que le conseil autorise de réserver des chambres d'hôtel pour les membres du conseil qui assisteront au banquet de l'AFMNB et que cette dépense provienne des allocations de dépenses des membres du conseil. **Adoptée (5 pour, 2 contre – Maxime O. Bourgeois et Normand Dupuis).**
14. **Mise à jour de la liste des arrêtés et politiques**
À titre d'information, la greffière présente le tableau à jour de politiques et d'arrêtés en vigueur, à abroger ou à réviser.

a) **Événement - *See Me***

La conseillère Duguay partage des détails sur l'événement et demande aux membres du conseil leur intérêt de l'accompagner.

P23 – 09 – 107

15. **Constitution du conseil à huis clos****Proposé par Brian Cormier****Appuyé de Normand Dupuis**

Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**

16. **Article 68(1)(c) de la *Loi sur la gouvernance locale* – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat**

Article 68(1)(d) de la *Loi sur la gouvernance locale* – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds

P23 – 09 – 108

17. **Retour en réunion extraordinaire****Proposé par Marc Boudreau****Appuyé de Mariane Cullen**

Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**

18. **Adoption de résolution(s)**

Aucune.

19. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion est prévue le 19 septembre 2023, à 19 h. (réunion ordinaire)

P23 – 09 – 109

20. **Levée de la réunion****Proposé par Marc Boudreau****Appuyé de Yanic Vautour**

Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 20 h 11. **Adoptée à l'unanimité.**



Maxime O. Bourgeois
Maire



Monique Bourque
Greffière